

AS FPT Section course à pied

Samedi 23 Octobre 2021 à Bourbon-Lancy Dix-huitième édition de la Bourbonnienne

REGLEMENT

Organisateur :

L'AS FPT Section course à pied, appartenant au C.S.E. de la société FPT à Bourbon-Lancy.

Point de rencontre :

Le point de rencontre est situé à la base nautique du plan d'eau du Breuil à Bourbon-Lancy.

Distances, horaires et lieux de départ :

- 700 m : 18h30, sur la rive opposée à la base nautique vers le magasin Bi1, ouvert aux écoles d'athlétisme garçons et filles nés en 2012 et plus.
- 1400 m : 19h00 (départ commun avec le 2900 m), face à la salle de la base nautique, ouvert aux poussins/benjamins garçons et filles nés en 2008, 2009, 2010 et 2011.
- 2900 m : 19h00 (départ commun avec le 1400 m), face à la salle de la base nautique, ouvert aux minimes garçons et filles nés en 2006 et 2007.
- 5000 m : 20h00(départ commun avec le 10000 m), face à la salle de la base nautique, ouvert aux cadets/juniors/espoirs/seniors et masters hommes et femmes nés en 2005 (soit 16 ans à la date de la course) et avant. **Lampe frontale obligatoire pour prendre le départ de la course.**
- 10000 m : 20h00 (départ commun avec le 5000 m), face à la salle de la base nautique, ouvert aux cadets/juniors/espoirs/seniors et masters hommes et femmes nés en 2005 (soit 16 ans à la date de la course) et avant. **Lampe frontale obligatoire pour prendre le départ de la course.**

Arrivée :

L'arrivée de toutes les courses est située à la base nautique du plan d'eau du Breuil à Bourbon-Lancy.

Secrétariat et retrait des dossards :

Ouvert à partir de 17h30, salle Roger LUQUET à la base nautique du plan d'eau du Breuil. Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course.

Chronométrage :

A l'arrivée.

Vestiaires et douches :

Vestiaires et douches disponibles à la base nautique du plan d'eau du Breuil.

Sécurité routière :

La sécurité routière est assurée par les organisateurs à toutes les intersections.

Service médical :

Le service médical est assuré par la Protection Civile de Saône et Loire.

Protocole sanitaire :

En fonction de la situation sanitaire, nous appliquerons le protocole imposé par les instances pour la santé de tous, de ce fait certains points de ce règlement peuvent être soumis à modification ou annulation (par exemple, l'accès aux vestiaires, aux douches, les inscriptions sur place, le ravitaillement pendant la course ou le vin d'honneur) le jour de la course.

Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile « organisation » et « participants ». Il décline toute responsabilité pour les accidents d'ordre physique immédiats ou futurs.

Participants :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la F.F.A. ou d'un « pass j'aime courir » délivré par la F.F.A. et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la F.F.A., Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (F.C.D.)
 - Fédération française du sport adapté (F.F.S.A.)
 - Fédération française handisport (F.F.H.)
 - Fédération sportive de la police nationale (F.S.P.N.)
 - Fédération sportive des A.S.P.T.T.
 - Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (U.F.O.L.E.P.) ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou de sa copie pour les non licenciés ;
- une autorisation parentale pour les mineurs sera demandée avec le bulletin d'inscription.
- le certificat médical n'est pas obligatoire pour la course enfant 700 m car il n'y a pas de classement.

Classements et récompenses :

La lecture des résultats et la remise des prix aura lieu à partir de 22h00 à la salle de la base nautique.

- Lots aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes pour le 5000 m et le 10000 m.
- Lots aux premiers de chaque catégorie pour le 10000 m (sans cumul).
- Coupes.
- Le club (ou section) de course à pied le plus représenté sera récompensé ainsi que le club (ou section) de Bourbon-Lancy, hors course à pied, le plus représenté.
- 1 lot pour chaque concurrent lors du retrait du dossard.
- Lots divers pour les enfants.

Droit à l'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vin d'honneur :

Offert par la municipalité, à la salle Roger LUQUET de la base nautique après la remise des prix.

Ravitaillement :

Aucune réglementation ne nous oblige à mettre un ravitaillement sur le parcours, cependant nous avons quand même pris l'initiative pour le bien être des coureurs d'en placer un, en plus de celui ce trouvant à l'arrivée.

Tarifs des inscriptions :

Gratuit pour le 700 m, le 1400 m et le 2900 m, inscription grâce au flyer prévu à cet effet ou sur place, le jour de la course. **Pas d'inscription par internet pour les enfants.**

8 euros à l'avance ou 10 euros sur place pour le 5000 m.

10 euros à l'avance ou 12 euros sur place pour le 10000 m.

En ligne sur le site Ikinoa (<http://lbb-2021.ikinoa.com>)

Toute personne souhaitant s'inscrire à l'une des courses adultes accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre d'Ikinoa. A cet effet vous devrez remplir un formulaire d'inscription à Ikinoa et accepter les Conditions d'Utilisation d'Ikinoa et sa Politique de Confidentialité. Le paiement s'effectue par carte bancaire. Vous devez vous acquitter des frais de gestion liés à votre inscription.

Format papier, à retourner avant le Jeudi 21 Octobre 2021 accompagné d'un chèque à l'ordre de AS FPT à : David LIVROZET, 6 rue des Bruyères, 71140 Bourbon-Lancy.

Modification, annulation, report :

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si une course doit être annulée de son fait (arrêté municipal non obtenu, refus d'autorisation de passage).

Abandon :

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à l'arrivée de l'épreuve afin de présenter son dossard pour enregistrement.

Coordonnées des membres du bureau de l'organisation :

Gérard LALLEMAND - Les Ronchères - 71140 CHALMOUX - Tél. : 06 08 98 52 92

David MANNEVEAU - 9 rue Maître Pierre - 71140 BOURBON-LANCY - Tél. : 06 72 92 69 72

Christophe FAUCHERON - Les Peniers - 58380 LUCENAY LES AIX - Tél. : 06 26 09 45 97

David LIVROZET - 6 rue des Bruyères - 71140 BOURBON-LANCY - Tél. : 06 03 62 08 24